

CA du 30 JANVIER 2024
ANNEXE 11

RÉMUNÉRATION D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS INVITÉS
A compter du 1^{er} février 2024 et années universitaires suivantes

Textes de références :

- Décret n°85-733 du 17.07.1985 modifié (articles 7 et 10) relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités, du décret n°91-267 du 06.03.1991 (Titre III - articles 12-13-14) relatif aux associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

- Décret n°2017-853 du 6 mai 2017 (articles 10 et 11) modifiant et fixant l'échelonnement indiciaire afférent à divers corps et emplois de catégorie A de la fonction publique de l'Etat (Article 10 et 11).

- Décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

- Arrêté du 10 mai 2007 modifié pris pour l'application du Décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

- Arrêté du 23 mai 2019 modifiant l'arrêté du 10 mai 2007 pris pour l'application du décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Faisant suite à l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024, la grille de rémunération de la délibération des enseignants-chercheurs invités adoptée au CA du 17 décembre 2019 est remplacée par la suivante :

Grade	Catégorie	Echelon	INM	Rémunération brute
MCF CN	Invité Maître de Conférences <i>(proposée uniquement pour les invités sur postes vacants)</i>	5	686 691	3 401,64 €
PR 1C	Invité Professeur des Universités <i>(proposée pour les invités LUE, sur contingent et sur postes vacants)</i>	1	823 828	4 076,06 €
PR 1C	Invité Professeur des Universités <i>(proposée pour les invités LUE, sur contingent et sur postes vacants)</i>	Hors échelle - chevron 1	1117 1122	5 523,36 €